



# PLAN DE FORMATION

## *Port des EPI, sécurité des accès en milieu naturel - 4 à 6 personnes*

### **Objectifs théoriques :**

- Identifier le rôle et les responsabilités de l'employeur et des salariés concernés.
- Citer les principaux composants de la bonne pratique professionnelle à partir du cadre réglementaire.
- Acquérir le réflexe sécurité
- Acquérir les savoir-faire pour se prémunir contre les chutes de hauteur

**Public concerné :** Toute personne qui, dans sa profession, est amenée à devoir utiliser des équipements de protection individuelle de classe 3 pour se prémunir des risques de chutes de hauteur et à travailler en milieu naturel (exemple : Élagueurs, scientifiques, DEAL, CISE etc...)

**Durée de la formation :** 21 heures soit 3 jours

**Coût de la formation :** 28,29€/heure/participant.

Montant exonéré de TVA selon l'article 261.4.4a du CGI.

### **Pré-requis :**

- Être majeur (dérogation par responsable légal possible pour un apprenti mineur)
- Savoir lire, écrire, compter
- Être reconnu apte médicalement

### **Objectifs techniques :**

- Analyser les risques de chute selon la configuration du site et le travail à effectuer.
- Connaître les différents équipements, leurs caractéristiques et leur utilisation.
- Maîtriser les déplacements verticaux, horizontaux et les positions de travail.
- Acquérir les différentes techniques de pose d'équipements en sécurité.
- Vérifier et entretenir les équipements de sécurité.
- Permettre à chaque participant d'appréhender la gestion d'un secours, dans ses dimensions de prévention, de gestion technique et de moyens d'alerte mis en œuvre.
- Savoir soustraire un équipier de sa suspension dans son harnais.





## Moyens pédagogiques :



## Méthodes pédagogiques :

Mise en situation sur un site naturel prédéfini à l'avance ou site naturel de votre choix.

Délivrance d'un VISA d'aptitude au format PDF en cas de réussite à la formation.

**Les intervenants seront en mesure d'accéder à leur poste de travail et d'effectuer leur travail en autonomie et en sécurité** tout en respectant le cadre réglementaire et les modes opératoires à mettre en œuvre lors de leurs interventions.

Les conducteurs **de travaux** acquerront **les savoirs nécessaires à l'élaboration des documents obligatoires** à transmettre à l'entreprise utilisatrice : plan de prévention, PPSPS, ou PGC.

Ils seront **sensibilisés aux différentes solutions préventives et techniques ainsi qu'aux différents modes opératoires** à mettre en œuvre tant pour la réalisation d'un chantier que pour l'intervention d'une possible évacuation.

**Ils seront en mesure de s'assurer du respect des modes opératoires et de la bonne pratique individuels** lors de l'utilisation des EPI.

Les **responsables de l'entreprise** auront pleinement connaissance de leurs **obligations et de leurs responsabilités** envers leurs employés et en cas d'accident. Ils seront également **sensibilisés aux différentes solutions préventives et techniques ainsi qu'aux différents modes opératoires** pour une meilleure communication avec leurs équipes notamment lors de la remontée d'informations.



## **Déroulé pédagogique :**

### **Jour 1 : 7 heures**

#### **Accueil des apprenants :**

Présentation par tour de table et définition du programme de la journée (1h)

Enrôlement des apprenants par sensibilisation sur la réalité des risques et de la dimension locale. Les apprenants peuvent échanger sur leurs expériences et faire partager leur intérêt sur le sujet (1h)

- Sensibilisation aux risques des travaux en hauteur
- Les textes réglementaires.
- Obligations des employeurs et des salariés.
- La protection individuelle : Ancrage – Liaison antichute – Harnais.
- Présentation des équipements autorisés, vérification avant emploi, danger de l'emploi des équipements « sportifs ».

**Évaluation formative de 30 minutes sous forme de questionnaire. 20 questions : 80% de réussite attendue.**

- Pratique au sol :
- S'équiper, le réglage du harnais, les points de suspension.
- Les cordes : types, précaution d'emploi, entretien.
- S'amarrer : les nœuds, les amarrages sur sangle.
- Réalisation de points d'ancrage temporaires.
- Équipements de maintien au travail sur corde.
- Les règles de sécurité.

**1 heure est réservée à la remédiation et à la souplesse du déroulé pédagogique afin de pouvoir intervenir individuellement sur les difficultés pouvant être rencontrées.**

### **Jour 2 (7 heures)**

- Révision.
- L'auto-évacuation.



- Recherche de solutions d'ancrage.
- Principe de pose de points d'ancrage temporaire.
- Franchissement d'un angle en tête de verticale
- Technique de descente et de remontée sur cordes
- Techniques de passage descente/montée et montée descente
- Descente sur corde avec mise en place d'un point de renvoi
- Présentation du mouflage et principe de levage des charges.
- Rangement du matériel (règles et recommandations)

3/4

### Jour 3 (7 heures)

- Révision.
- Descente et remontée autonome sur cordes en appui.
- Descente et remontée autonome sur cordes en pendulaire.
- Travail sur cordes en suspension, mise en place d'un point de renvoi.
- Évacuation de personne suspendue en difficulté.
- Mise en conditions réelles et en autonomie d'un sauvetage d'une victime jusqu'au sol.
- Évaluation pratique des nouvelles connaissances.
- Synthèse du stage.

**A l'issue du jour 3 : Évaluation sommative sous forme de grille critériée à l'issue d'une mise en situation**

**45 minutes sont réservées à la remédiation et à la souplesse du déroulé pédagogique afin de pouvoir intervenir individuellement sur les difficultés pouvant être rencontrées.**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'ANTICHUTE FT – SARL au capital de 6000€  
Centre de formation agréé N°98970316497  
1A rue Louis Jessu (ancienne rue Papangue)  
97490 Sainte-Clotilde  
SIRET : 49796904800022 - APE : 85591  
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR68497969048

4/4